

Séance du 21 février 2013

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENT** : M. Arandia.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Orientations budgétaires pour 2013.

**I – LE CONTEXTE NATIONAL**

**A. La loi de programmation des finances publiques**

Parallèlement à la loi de finances, le gouvernement a présenté à l'automne dernier la loi de programmation des finances publiques pour la période 2012-2017. Son objet est de définir les orientations des finances publiques pour une période de cinq ans, en considérant l'ensemble des acteurs publics : État, organismes de sécurité sociale et collectivités locales.

Les évolutions financières reposent sur une hypothèse de croissance de 0,8 % pour 2013, puis 2 % pour les années 2014 à 2017. Deux objectifs essentiels sont fixés : ramener le déficit budgétaire à 3 % dès 2013, puis progressivement à 0 % fin 2017 ; diminuer le volume de la dette à partir de 2014. Les moyens envisagés reposent à la fois sur une stricte maîtrise des dépenses et plusieurs hausses d'impôt. S'agissant des dépenses, il est prévu de reconduire la stabilisation en valeur des dépenses de l'État (hors dette et pensions) et de plafonner l'évolution des dépenses de santé à 2,7 % ; l'article 9 de la loi de programmation prévoit également la « *participation des collectivités territoriales à l'effort partagé de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques* ».

Dans cette perspective, l'évolution des concours financiers versés aux collectivités territoriales est fixée jusqu'en 2015 (aucune indication n'est donnée pour les années 2016 et 2017). Leur montant global sera stable en 2013 (environ 50 milliards d'euros) puis diminuera d'environ 3 % par an en 2014 et 2015, soit une baisse annuelle de 1,5 milliard d'euros. Il s'agit là d'une rupture majeure dans le financement des collectivités locales, aux conséquences financières très importantes ; pour notre Ville, l'impact de cette mesure pourrait se traduire par une perte de 800 K€ par an en 2014 et 2015. Toutefois, seule l'enveloppe globale est arrêtée à ce jour et il est prévu qu'un pacte de confiance et de stabilité soit négocié entre l'État et les collectivités locales, de manière à définir les modalités de participation des collectivités à cet effort financier à compter de 2014.

## **B. La loi de finances pour 2013**

### **1. Les dotations versées aux collectivités locales**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et groupements intercommunaux sera abondé de 99 M€ qui seront financés sur les variables d'ajustements de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État parmi lesquelles figurent les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale dont la diminution est estimée à environ 15%.

L'abondement des dotations de péréquation (dont la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation) à hauteur de 208 M€ et les augmentations de dotations liées à l'accroissement de la population et à la création de nouvelles structures intercommunales (134 M€) seront financés par une diminution d'autres composantes de la DGF dont la part dite « garantie » de cette dotation pouvant atteindre jusqu'à - 6% comme en 2012 (- 2 % pour Bayonne).

### **2. Le fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC)**

Le FPIC, mis en place en 2012, a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunalités en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne en vue d'abonder les collectivités moins favorisées. Une première clause de revoyure était prévue à l'issue d'une année de mise en œuvre, en vue de procéder aux ajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité péréquatrice du dispositif.

La progression des ressources du FPIC jusqu'en 2015, prévue par la loi de finances pour 2012, n'est pas modifiée. Ainsi, ce sont 360 M€ qui seront versés cette année au fonds par les groupements intercommunaux concernés et leurs communes membres contre 150 M€ en 2012.

En revanche, des modifications sont apportées aux modalités de calcul du prélèvement ainsi qu'aux modalités de répartition interne à une structure intercommunale, afin de simplifier les règles de répartition entre l'EPCI et les communes membres.

Le calcul du prélèvement, qui ne reposait que sur le seul critère du potentiel financier en 2012, est complété d'un second critère à compter de 2013 : le revenu par habitant. La répartition du prélèvement entre le groupement intercommunal et les communes membres s'effectuera dorénavant en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), au lieu du prorata de leur contribution au potentiel fiscal agrégé. Enfin, la répartition de droit du prélèvement entre les communes membres sera déterminée en fonction de leur potentiel financier par habitant (au lieu du prorata de leur contribution au potentiel fiscal agrégé) et de leur population.

En pratique, ces modifications se traduiront par un prélèvement plus important pour la communauté d'agglomération de même que pour chacune des communes membres.

### **3. Les mesures fiscales**

En matière de fiscalité directe locale, la loi de finances pour 2013 et la quatrième loi de finances rectificative pour 2012 contiennent quelques mesures fiscales relatives aux communes et aux EPCI. Seules celles qui concernent directement la Ville sont présentées ci-dessous.

#### En matière de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

A compter de 2013, la période de vacance conditionnant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation est revue : elle est désormais de deux ans au lieu de cinq ans auparavant. Il est rappelé que la Ville a institué cette taxe sur les logements vacants dès 2007, dont le produit a représenté 65 K€ en 2012.

#### En matière de valeurs locatives foncières

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, qui s'applique à l'ensemble des contribuables, est fixée à 1,8 %, soit le taux de l'inflation prévisionnelle pour 2013.

Par ailleurs, la révision des valeurs locatives, dont il est régulièrement question depuis plus de vingt ans, connaît un démarrage effectif en 2013 ; elle concernera dans un premier temps les seuls locaux professionnels. Il s'agit d'une réforme très importante : les valeurs locatives seront désormais déterminées en fonction de l'état réel du marché locatif et non plus sur la base de règles cadastrales établies en 1970. Les bases d'imposition seront donc actualisées et fiabilisées. Pour ce faire, les propriétaires de locaux professionnels doivent déclarer au printemps les caractéristiques de ceux-ci et le loyer perçu. Les nouvelles valeurs locatives seront prises en compte dans les rôles d'imposition à compter de 2015, étant précisé que cette réforme ne générera pas de produit fiscal supplémentaire pour les collectivités.

### **C. Le financement des collectivités locales**

Il convient de rappeler que le début de l'année 2012 était caractérisé par la difficulté d'accès au crédit bancaire et que de nombreuses collectivités locales craignaient de ne pouvoir contracter les emprunts nécessaires au financement des investissements prévus dans leurs budgets. Des évolutions importantes ont été cependant constatées en cours d'année : les collectivités les plus importantes se sont davantage tournées vers le marché obligataire ; de nouveaux types d'offres sont apparus ; la Banque postale a commencé à distribuer des financements à court puis à long terme ; les capacités d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque européenne d'investissement (BEI) ont été accrues. Ces différents éléments ont eu pour traduction un net changement de contexte à compter du mois de septembre, avec deux conséquences principales : d'une part, les besoins (en volume) des collectivités ont été couverts ; d'autre part, les conditions financières ont connu un début d'amélioration, étant rappelé que les marges proposées par les banques avaient atteint le niveau record de 3 %.

Le contexte financier de ce début d'année se révèle nettement plus favorable que l'an dernier. Suite au démantèlement de Dexia, l'État vient de créer dernièrement la Société de financement local (SFIL), destinée à jouer un rôle important dans le financement du secteur public local (y compris les établissements publics de santé) avec une capacité d'intervention de 5 milliards d'euros par an, cette offre étant commercialisée en pratique par la Banque postale. Ainsi, le besoin de financement des collectivités devrait normalement être couvert sans difficulté particulière. Par ailleurs, les taux d'intérêts, à court ou long terme, sont à un niveau très bas depuis plusieurs mois et aucune remontée significative n'est attendue dans l'immédiat, situation qui vient alléger le montant des annuités d'emprunt. Les marges appliquées par les établissements bancaires sont un peu moins élevées qu'en 2012, autour de 2,50 %. Au final, on pourra retenir que le coût de la ressource financière est actuellement faible, de l'ordre de 4,50 % pour une durée de quinze ans, et devrait pouvoir encore s'améliorer en cours d'année.

### **II – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2012**

De manière générale, la réalisation du budget de fonctionnement est globalement conforme aux prévisions et comparable à l'exercice précédent. En section d'investissement, les dépenses réalisées sont moindres cette année, ce qui se traduit par un léger désendettement.

En section de fonctionnement, les recettes réalisées (hors produits de cession) atteignent 69,4 M€ pour une prévision de 68,6 M€, soit un taux de réalisation de 101 %. L'exécution budgétaire dégage ainsi des ressources complémentaires pour environ 800 K€, provenant majoritairement des droits de mutation, qui enregistrent à nouveau un montant très élevé: 2,1 M€ pour une prévision de 1,5 M€ (le montant perçu en 2011 était de 2 M€). On peut également relever que le produit fiscal définitif s'établit à 25,8 M€ (+ 200 K€ par rapport à la prévision) et que les produits des services atteignent 7,7 M€, soit + 300 K€ par rapport au budget voté, avec notamment + 102 K€ pour les droits de stationnement (1,8 M€ au total), + 100 K€ pour la restauration scolaire et les activités périscolaires (1,2 M€ au total), + 64 K€ pour la temporada (1,26 M€ au total). Les prévisions du BP 2013 tiendront compte de ces réalisations.

Les dépenses de fonctionnement (hors écritures liées aux cessions) représentent 62,4 M€ pour une prévision de 64,4 M€, soit un taux de réalisation de 97 % et un écart de 2 M€. Le niveau de réalisation par chapitre est très proche de celui constaté l'an dernier : 99 % pour les charges de personnel et les subventions et contributions obligatoires ; 93 % pour les achats et charges externes ; 92 % pour les frais financiers.

Trois éléments remarquables peuvent être soulignés pour cette section de fonctionnement :

- une très faible évolution des dépenses par rapport à l'exercice précédent : + 0,3 % seulement, qui s'explique en partie par la baisse de l'enveloppe financière dédiée aux spectacles taurins ;
- un résultat excédentaire de 150 K€ pour la temporada, qui vient valider les nouvelles orientations prises pour sa programmation ;
- un coût net des fêtes de 0,8 M€, en diminution de 7 % par rapport à 2011, conformément à aussi aux décisions prises début 2012.

La capacité d'autofinancement brute ressort à un niveau élevé : 9,8 M€, quasiment identique à l'an dernier (9,7 M€). La capacité d'autofinancement nette, après remboursement du capital des emprunts (5,6 M€), s'établit à 4,3 M€ contre 4,5 M€ en 2011, montant également très important quand on le compare aux années antérieures (1,6 M€ en moyenne sur la période 2008-2010).

En section d'investissement, les dépenses d'équipement payées totalisent 12,5 M€ contre 18 M€ en 2011. Cette diminution s'explique principalement par un volume de crédit inférieur en 2012 (12 M€ votés au BP 2012 ; 22 M€ au total après reports et décisions modificatives) ; elle résulte également d'un taux de réalisation moindre : 57 % contre 68 % en 2012.

Le financement de ces investissements a été assuré par des subventions pour 1,8 M€, par des recettes propres d'investissement pour 7,8 M€ (FCTVA, TLE et cessions) et par l'autofinancement pour 4,2 M€. Le recours à l'emprunt a été limité à 4 M€, pour moitié à taux fixe et pour moitié à taux variable. De ce fait, l'encours de la dette diminue légèrement à la clôture de l'exercice et représente désormais 66,6 M€ (68,2 M€ fin 2011). Le ratio de désendettement, calculé en divisant l'encours de dette par la capacité d'autofinancement brute, est de 6,7 années.

### **III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013 DU BUDGET PRINCIPAL**

En préambule, il est précisé que ces orientations ne tiennent pas compte d'une éventuelle application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, pour laquelle une démarche de concertation a été engagée avec l'ensemble des parties prenantes, devant aboutir à une prise de décision avant fin du mois de mars 2013. Parallèlement, un travail important de chiffrage est en cours, de manière à bien appréhender l'impact financier des différentes mesures d'accompagnement. On notera à ce stade que l'estimation souvent citée de 150 € par élève (soit une dépense « brute » de 375 K€ pour Bayonne, hors aide de l'État) paraît très sous-évaluée.

Cinq grands principes ont guidé l'élaboration du budget 2013 :

- non-augmentation des taux d'imposition pour la 4<sup>e</sup> année consécutive ;
- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- engagement d'un nouvel effort significatif d'investissement ;
- maintien d'un bon niveau d'autofinancement ;
- stabilité de l'endettement.

## **A. La section de fonctionnement**

### **1. Les recettes**

En dépit de la baisse des dotations de l'État, les recettes courantes de fonctionnement devraient connaître cette année une progression assez favorable, estimée à 2,5 %, résultant pour l'essentiel d'une évolution significative des bases d'imposition.

En effet, suite à l'achèvement de nombreux programmes immobiliers courant 2012, ce sont environ 1 300 logements nouveaux qui deviennent imposables cette année, contre 700 environ l'an dernier. Sur la base de ces éléments, l'évolution physique des bases d'imposition est estimée à 2,5 % pour la taxe foncière et 3,5 % pour la taxe d'habitation ; il s'y ajoute, comme chaque année, la revalorisation forfaitaire générale votée en loi de finances (1,8 %), visant à compenser l'inflation. Le BP 2013 bénéficiera ainsi pleinement de la dynamique immobilière, avec un produit des impôts directs évalué à 26,9 M€, en progression de 5,1 % (soit + 1,3 M€) par rapport au montant inscrit au BP 2012.

S'agissant des dotations versées par la Communauté d'agglomération, la dotation de solidarité communautaire a pu être abondée de 382 K€ en 2012, grâce à une bonne progression des bases d'imposition. Pour 2013, il est prévu de prendre comme référence le montant perçu en 2012, sans anticipation de hausse.

Pour les impôts indirects, la prévision budgétaire est de 2,9 M€ (2,5 M€ au BP 2012), avec une hypothèse de 1,6 M€ pour les droits de mutation, intermédiaire entre l'inscription du budget précédent (1,2 M€) et le produit très élevé effectivement perçu en 2012 (2,1 M€). Pour les autres taxes indirectes, les estimations reposent sur les montants perçus en 2012 : 950 K€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité, 190 K€ pour la taxe de séjour et 200 K€ pour la taxe locale sur la publicité extérieure.

Au sujet des dotations attribuées par l'État, les dispositions de la loi de finances pour 2013 auront un impact très proche de celui observé l'an dernier, à savoir une baisse cumulée estimée à 140 K€ pour la dotation forfaitaire (9,5 M€) et la dotation nationale de péréquation (0,4 M€), et un maintien pour la dotation de solidarité urbaine (1 M€). Par ailleurs, les participations reçues des autres financeurs (État, ANRU, Caisse d'allocations familiales, Conseils régional et général...) devraient représenter 1,8 M€, soit un montant équivalent à celui perçu en 2012.

Les produits des services et équipements municipaux sont estimés globalement à 7,4 M€, soit un niveau quasiment identique à celui inscrit au budget 2012. L'application des nouveaux tarifs de restauration scolaire devrait se traduire par une baisse de recette estimée à 150 K€. Inversement, l'évolution constatée en 2012 pour les droits de stationnement permet d'inscrire un produit de 1,8 M€ contre 1,7 M€ au budget 2012.

Les recettes des autres services sont stables : 0,95 M€ pour les crèches, 0,4 M€ pour les équipements sportifs et 1,5 M€ pour les droits d'occupation du domaine public. De même, la prévision pour la billetterie des arènes sera reconduite à 1,2 M€ (réalisé 1,26 M€).

## **2. Les dépenses**

L'évolution des dépenses courantes est estimée à 2,6 % (à périmètre constant), principalement du fait de nouvelles charges en matière de personnel et de péréquation.

S'agissant tout d'abord de la masse salariale, la prévision est de 32,2 M€, soit une hausse de 3,8 %, supérieure à celle constatée les années précédentes alors même que l'effectif reste stable. Outre la prise en compte habituelle du glissement vieillesse-technicité et des différentes mesures légales externes pour environ 650 K€, la hausse des cotisations retraite et de la contribution au CNPFT se traduira par une charge supplémentaire de 260 K€. Par ailleurs, en application de la délibération votée en octobre 2012, la Ville mettra en œuvre sa participation au régime complémentaire santé du personnel municipal sur la base d'une enveloppe de 100 K€. Enfin, un crédit de 100 K€ est également inscrit pour les emplois d'avenir et les apprentis.

L'enveloppe spécifique dédiée aux rémunérations des toreros est arrêtée à 650 K€, légèrement à la baisse par rapport au BP 2012 (- 7 %).

Pour les achats et charges externes, l'inscription est envisagée à hauteur de 16 M€, soit une hausse de 2,2 % par rapport au budget précédent. Les principales augmentations concernent les dépenses énergétiques (+ 126 K€), la restauration scolaire (+ 50 K€), la mise en valeur des remparts dans le cadre de l'opération « Fortius » (80 K€) subventionnée à hauteur de 50 %, la maintenance et l'évolution des systèmes d'information (+ 27 K€). Les crédits seront constants pour les autres secteurs d'intervention.

Les subventions et contributions obligatoires devraient représenter 9,7 M€, soit une évolution de 2,1 % par rapport au BP 2012. Le crédit des subventions aux associations sera porté à 5,3 M€ (+ 3 %) pour tenir compte de plusieurs subventions complémentaires attribuées courant 2012 et qu'il apparaît nécessaire de pérenniser (notamment Scène nationale, Association Sportive Bayonnaise, Aviron Bayonnais omnisports). S'agissant des contributions obligatoires en matière scolaire (financement des écoles privées, transport scolaire, carte scolaire), l'évolution des effectifs et la réévaluation du forfait de fonctionnement nécessitent de prévoir un montant de 766 K€, en hausse de 5 %.

Peu d'évolutions sont attendues en revanche pour les contributions aux différents syndicats intercommunaux (syndicat mixte du Musée Basque, syndicat Txakurak, syndicat de la Nive maritime, syndicat pour le soutien à la culture basque), dont le total représente 625 K€. A noter, la nécessaire évolution (+2%, soit 9 K€) de la contribution de la Ville au syndicat mixte du Musée Basque.

Enfin, le montant de la subvention d'équilibre apportée au CCAS n'est pas encore arrêtée à ce jour mais devrait être compris entre 2,4 et 2,5 M€.

Pour les frais financiers, la baisse de l'encours et le maintien des taux d'intérêts à un niveau faible permet de ramener l'inscription budgétaire de 2,45 à 2,3 M€. Ce montant comprend une indemnité de 100 K€ pour le refinancement du prêt structuré, opération qui permet de bénéficier d'un taux fixe à 4,29 % sur les quinze années restantes (contre 4,23 % actuellement).

Enfin, un montant de 340 K€ figurera au titre des atténuations de produits, qui comprennent principalement le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (190 K€, stable) et la contribution au fonds de péréquation des ressources fiscales (140 K€).

Pour conclure, il peut être souligné que l'augmentation en valeur des dépenses de BP à BP (+1,8 M€) devrait être équivalente à celle des recettes. De ce fait, le BP 2013 dégagera une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de 7 M€, identique au BP 2012.

## **B. La section d'investissement**

Le remboursement du capital des emprunts représentera 6 M€, contre 5,65 M€ au budget 2012.

Les dépenses d'équipement retrouveront un niveau élevé en 2013, soit 24 M€ environ contre 13 M€ l'an dernier.

Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Aménagement du site de l'ex-piscine Sainte-Croix : construction d'un bâtiment pour l'Association Sportive Bayonnaise (ASB), création d'un stade de rugby et de tribunes pour un coût global évalué à 3,4 M€ ; 650 K€ seront inscrits pour 2013 pour le bâtiment de l'ASB, dont la livraison est prévue au premier semestre 2014.
- Réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche d'aménagement du site de la Floride : il s'agit de créer deux terrains de football, ainsi que les vestiaires correspondants, pour un coût global estimé à 3,4 M€. Des financements sont attendus de l'agglomération et de la région pour 1 M€. L'inscription 2013 est de 2 M€.
- Nouvelle Maison de la Vie Citoyenne (MVC) Habas-Saint-Etienne : la relocalisation de la MVC sur le site de la Porcelaine est chiffrée à 2,3 M€ et bénéficie de subventions dans le cadre de l'ANRU pour 1,1 M€. L'inscription 2013 est de 0,9 M€.
- Crèche Luma : 850 K€ seront consacrés à la construction d'un nouveau bâtiment permettant de relocaliser cette crèche avec une capacité d'accueil accrue ; l'inscription 2013 est de 750 K€.
- Projet pédagogique pour l'école Malégarie : cette opération représente une dépense totale de 1,4 M€, qui sera financée à hauteur de 0,7 M€ dans le cadre de l'ANRU. Le crédit 2013 sera de 0,4 M€ pour l'aménagement de la cyberbase-école.
- Réserves mutualisées des musées : la construction d'un bâtiment nécessaire à la bonne conservation des œuvres est estimée globalement à 6,8 M€ et devrait bénéficier de subventions de l'État et de la région pour 2,4 M€ ; l'inscription 2013 est limitée à 0,3 M€.
- Remparts : la restauration des remparts du bourgneuf et du bastion royal s'inscrit dans le cadre de l'opération « Fortius » réalisée conjointement avec la ville de Pampelune. L'enveloppe financière est de 1 M€, avec des subventions à hauteur de 0,6 M€ ; une première tranche sera réalisée en 2013 pour 0,4 M€.



- Regroupement des salles de cinéma d'art et essai : cette opération est estimée globalement à 3 M€ ; 0,2 M€ sont inscrits en 2013 pour la rémunération de la maîtrise d'œuvre.
- Office de tourisme : il s'agit de la réhabilitation/restructuration du bâtiment actuel, pour un coût évalué à 1,2 M€ ; 0,2 M€ sont inscrits en 2013 pour la rémunération de la maîtrise d'œuvre.
- Relocalisation des serres municipales : les serres seront réimplantées sur la propriété Bellecave pour un montant de 1,5 M€.
- Espaces sud Jouandin : il s'agit du dernier programme réalisé dans le cadre de l'ANRU. Les travaux d'aménagement seront achevés en 2013 pour un montant de 0,4 M€.
- Voirie chemin de Loustaounaou : le recalibrage de cette voie d'accès au quartier du Séqué se poursuit pour un montant de 0,45 M€.
- Quai Resplandy : la dernière tranche d'aménagement de cet axe de circulation sera engagée pour un coût de 0,8 M€ ; l'inscription 2013 est de 0,5 M€.
- Piétonisation des rues Poissonnerie et Pannecau : 0,9 M€ sont prévus pour terminer la requalification de ces deux espaces publics en centre-ville.

La liste des autres programmes d'investissement sera établie pour le vote du budget.

Le financement sera assuré par un niveau élevé de subventions (5,2 M€), par les ressources propres d'investissement pour 2,6 M€ (fonds de compensation de la TVA et taxe d'aménagement), par plusieurs cessions immobilières pour un montant cumulé de 4 M€ (principalement terrain actuel des serres municipales à Caradoc) et par l'autofinancement prévisionnel pour 1 M€. Le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget ressort ainsi à 12 M€, étant rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique. La projection budgétaire au 31 décembre 2013 (compte administratif prévisionnel) établie sur la base d'un taux de réalisation de 75 % des investissements, fait en effet apparaître un besoin compris entre 6 et 7 M€, permettant de conserver un encours de dette stable fin 2013.

#### **IV. ORIENTATIONS POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Il convient tout d'abord de rappeler que la Régie des eaux de la ville de Bayonne est un producteur d'eau majeur au niveau local, dont le périmètre d'action dépasse les limites de l'agglomération. Sur les 4 millions de m<sup>3</sup> issus de ses propres ressources, un quart de cette production assure en effet une partie de la fourniture d'eau du syndicat URA et plus particulièrement de la ville de Cambo-les-Bains.

La tendance des baisses de consommation par abonné se confirme : - 15 % en 5 ans avec une consommation annuelle par abonné qui s'établit désormais à 200 m<sup>3</sup>/an (tous abonnés confondus). Toutefois, contrairement à la majorité des collectivités de la taille de Bayonne, cette tendance est compensée pour l'instant par l'augmentation du nombre d'utilisateurs (+ 10 % en 5 ans). Par ailleurs, les indicateurs de performances montrent une bonne maîtrise de l'exploitation des installations (qualité de l'eau en distribution, rendement du réseau supérieur à 85%). Enfin, le faible taux de réclamation sur les prestations rendues vient souligner une satisfaction générale des usagers de la régie des eaux.

Pour 2013, les charges d'exploitation (4,4 M€) connaîtront une progression limitée malgré le développement de certains champs d'action (déploiement du SIG, prévention des accidents). Le chiffre d'affaires propre à la régie est estimé à 4,6 M€, en progression de 3,5 %. Compte tenu des autres recettes de fonctionnement, l'autofinancement dégagé devrait être équivalent à l'an dernier (environ 1,8 M€).

Plus de 3,9 M€ sont proposés cette année en investissement, soit un net accroissement par rapport à l'an dernier (2,5 M€). Les quatre grands axes d'intervention sont les suivants :

- ⇒ Renouvellement des conduites d'adduction : 1,1M€, avec 650 K€ pour la canalisation du Laxia et 470 K€ pour la « boucle des châteaux » (avenue Maurice Delay et raccordement au viaduc ferroviaire) ;
- ⇒ Renouvellement du réseau de distribution : 1 M€, étant précisé que 300 K€ seront consacrés à l'achèvement du renouvellement des branchements plomb ;
- ⇒ Sécurisation de la ressource : 0,7 M€, avec 550 K€ pour l'acquisition de terrains autour des sources de l'Ursuya et du Laxia et 150 K€ de travaux de clôture et de bornage ;
- ⇒ Gros entretien des réservoirs : 0,55 M€, dont 350 K€ pour la réhabilitation du réservoir « Marracq moyen » et 200 K€ pour la démolition de l'ancien château d'eau de Cam-de-Prats.

Le financement sera assuré par l'autofinancement net pour 1,6 M€, par des subventions d'équipement pour 0,7 M€ et par le recours à l'emprunt pour 1,6 M€.

## **V. ORIENTATIONS POUR LE BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT**

L'année 2013 sera marquée par la fin des travaux de réhabilitation du parc Paulmy au printemps et par le quasi-achèvement de l'opération Belfort, qui permettra d'offrir sur le quartier Saint-Esprit 300 places supplémentaires de stationnement et 50 places pour les deux-roues. Ainsi, le volume des dépenses d'investissement restera élevé avec un montant de l'ordre de 5 M€ (dont 4 M€ pour Belfort), auquel s'ajouteront 1,3 M€ de crédits reportés au titre de 2012 (notamment 0,8 M€ pour la restructuration de Paulmy). Le financement sera assuré par le produit des amendes de police pour un montant estimé à 1,4 M€, par autofinancement pour 0,7 M€ et par l'excédent de clôture 2012 pour le solde.

En fonctionnement, les droits de stationnement devraient enregistrer une progression suite à l'ouverture de nouveaux parcs de surface en enclos, évolution qui sera toutefois atténuée suite aux réductions tarifaires décidées pour les résidents. Ainsi, le chiffre d'affaires devrait atteindre 3 M€ permettant d'assurer l'équilibre des charges d'exploitation, étant rappelé que celles-ci comprennent 1/3 de charges de personnel, 1/3 de dépenses de fonctionnement courant des parcs et 1/3 d'amortissement et de frais financiers.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le rapport fait l'objet du débat réglementaire.

La présente délibération n'appelle pas de vote de la part du conseil municipal.

Ont signé au registre les membres présents.